



# CONTRAT DE PROJET ETAT- REGION 2007-2013 PROGRAMME « POISSONS MIGRATEURS » ANNEES : 2013-2014

**Intitulé de l'action :** Abaissement des seuils de la prise d'eau de la station de pompage de Traou long et création d'une échancrure toutes espèces. Transformation de la prise d'eau par gravité en prise d'eau par pompage.

**BASSIN VERSANT :** LE LEGUER

**DEPARTEMENT :** 22

**Maître d'ouvrage :** Syndicat d'eau de Traou Long

## 1 : LE CONTEXTE

La prise d'eau potable de Traou long était une prise d'eau par gravité, constituée de 2 seuils successifs avec au milieu du seuil aval, une passe à bassins qui était souvent bouchée et que l'on ne pouvait entretenir qu'à l'étiage et sur le second une simple échancrure. Les 2 seuils représentaient un dénivelé de 1.70m. La prise d'eau alimentait un canal d'amenée long de 350m duquel était pompée l'eau, qui ensuite était stockée dans un bassin de storage de 500m<sup>3</sup> sécurisant l'approvisionnement en eau en cas de pollution du Léguer.

Le projet consistait à rendre franchissable les seuils pour les migrateurs, et d'effacer les chutes verticales, notamment sur le 1<sup>er</sup> seuil. La décision a été celle de l'arasement des seuils à une côte permettant le maintien d'une réserve d'eau qui pourrait être pompée directement vers le canal d'amenée par l'aménagement d'une station de pompage en compensation de la perte de la prise d'eau par gravité. Les mauvaises fondations des seuils ont nécessité la reconstruction d'un nouvel ouvrage dans lequel une échancrure jusqu'au fond de la rivière a été créée assurant ainsi la continuité écologique à toute période de l'année et pour toutes les espèces.

## 2 : LE FINANCEMENT DU PROJET

HT

Etude et coordination	8297		Fish pass - safege	dont coordination avl	estimatif	AVP
Maîtrise d'œuvre	21485		safege	dont coordination avl		dossiers : loi sur l'eau, Natura 2000, pro, dce dossier consultation entrèrises, et suivi des travaux
Enquête publique	0					
Marché déclaration	1512,96		médialex			
Travaux	233004		La SAUR, Eurovia	dont 22535 de reconstruction et frais d'emprise	pas d'emprise à construire, existante	arasement de 2 seuils 1,70m, reconstruction d'un nouveau seuil 0,50m avec une échancrure jusqu'au fond et adaptation de la prise d'eau au nouveau fonctionnement par pompage

phase travaux	256001,96	HT
Total projet	264298,96	HT

Maîtrise d'ouvrage syndicat d'eau de traou Long

### 3 : LE CONTENU ET LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

La solution retenue nécessite un arasement partiel des seuils. Les seuils seront réaménagés de la façon suivante :

- La suppression complète du seuil amont, représentant un linéaire de 21 m sur une hauteur de 1,00 m et une largeur d'environ 0,30 m comprenant :

- L'arasement du seuil aval sur une hauteur d'environ 0,65 m, comprenant :

La démolition du seuil amont et l'arase du seuil aval à 0,65 m va réduire de manière significative la hauteur d'eau disponible en amont immédiat de ce dernier.

Aussi, pour compenser la perte de charge correspondant à l'effacement du seuil, il est proposé d'alimenter le bief par l'intermédiaire d'un **poste de relèvement**.



Ouvrage initial : 2 seuils, une passe à bassin centrale sur le 1<sup>er</sup> et une échancrure sur le second. 1.70m de dénivelé.

Prise d'eau par gravité vers le canal d'amenée.



Construction de la nouvelle prise d'eau par pompage. Sous les fondations du seuil.





Reconstruction d'un seuil terminée, avec échancrure jusqu'au fond du lit.



Démolition du seuil amont et création d'un radier pour rattraper la pente de la rivière.



Le plan d'eau amont s'est vidé. Les sédiments et sables suivent l'évolution des courants. Des radiers, des plats courants se forment. Une diversité d'habitats apparaît.